

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2021)
Heft: 2314

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2314

Edition du
26 janvier 2021

DANS CE NUMÉRO

Conseil fédéral 3/4 – Mode d'élection débattu (Wolf Linder)

La nomination des membres de l'exécutif helvétique est régulièrement critiquée, mais la réforme magique reste chimérique

L'accord Brexit ne peut servir de modèle pour la Suisse (Jean-Daniel Delley)

Ne pas se leurrer: l'accord entre l'Union européenne et la Grande-Bretagne sauve les dégâts, alors que l'accord institutionnel fixe des avantages

Twitter, Trump... en tirer une leçon (Antonin Plattner)

L'utilisation débridée des réseaux sociaux pour formuler des messages officiels fait problème, un héritage du premier «tweet-président»

Die Zeit supplément suisse et politique locale (Eric Baier)

Le supplément suisse de l'allemand Die Zeit approche la complexité politique croissante au niveau communal: non aux «chief-executive officers», oui aux élus compétents